

# Nouvel aménagement entrée Sud DGAMI - BRUZ **PC-04** Notice descriptive



**Service d'Infrastructure de la Défense de Nord-Ouest**

**Bureau de Maitrise d'Œuvre d'Angers**

**5, rue des petites musses**

**BP 14 114**

**49 041 ANGERS CEDEX 01**

  
ASC Gregory FERRAND  
Architecte H.M.O.N.P.  
Agrée par le ministère des armées  
(Arrêté du 7 janvier 2020 - JOF n° 0008 du 10 janvier 2020)

## Informations générales :

Quartier : DGA Maîtrise de l'information

Commune : Bruz

Adresse : 136, La Roche Marguerite - 35170 Bruz

DGA Maîtrise de l'information est un centre d'expertise technique de la DGA (direction générale de l'Armement), qui a pour mission des études, expertises et essais dans les domaines de la guerre électronique des systèmes d'armes, des systèmes d'information, des télécommunications, de la sécurité de l'information et des composants électroniques.

Ce centre est implanté, depuis 1968, au lieu-dit la Roche Marguerite, à l'est du Boël sur la commune de Bruz, à une quinzaine de kilomètres au sud de Rennes.

## Projet

### 1. Historique et motivations du projet

Le site actuel de la DGMI dispose d'une entrée principale dont les infrastructures ont été conçues selon des standards architecturaux et opérationnels anciens.

Suite à l'évolution récente des exigences de sécurité et des protocoles de contrôle des accès, le bâtiment existant et les aménagements actuels ne permettaient plus de répondre de manière satisfaisante aux nouvelles normes réglementaires et de protection des installations.

Dès lors, la restructuration complète de cette entrée est devenue indispensable. Au-delà de la reconstruction du bâtiment de contrôle, le projet intègre une refonte globale des aménagements extérieurs et des voies d'accès. Cette réorganisation permet de créer une zone de régulation et de stockage des véhicules à l'intérieur de la parcelle, évitant ainsi toute attente ou encombrement sur la voie publique et garantissant la fluidité ainsi que la sécurité des abords du site.

Le présent projet vise donc à remplacer l'existant par une infrastructure moderne et intégrée, garantissant une sécurité optimale des flux tout en assurant une insertion architecturale cohérente et qualitative au sein du paysage urbain.

### 2. Aménagement prévu et flux

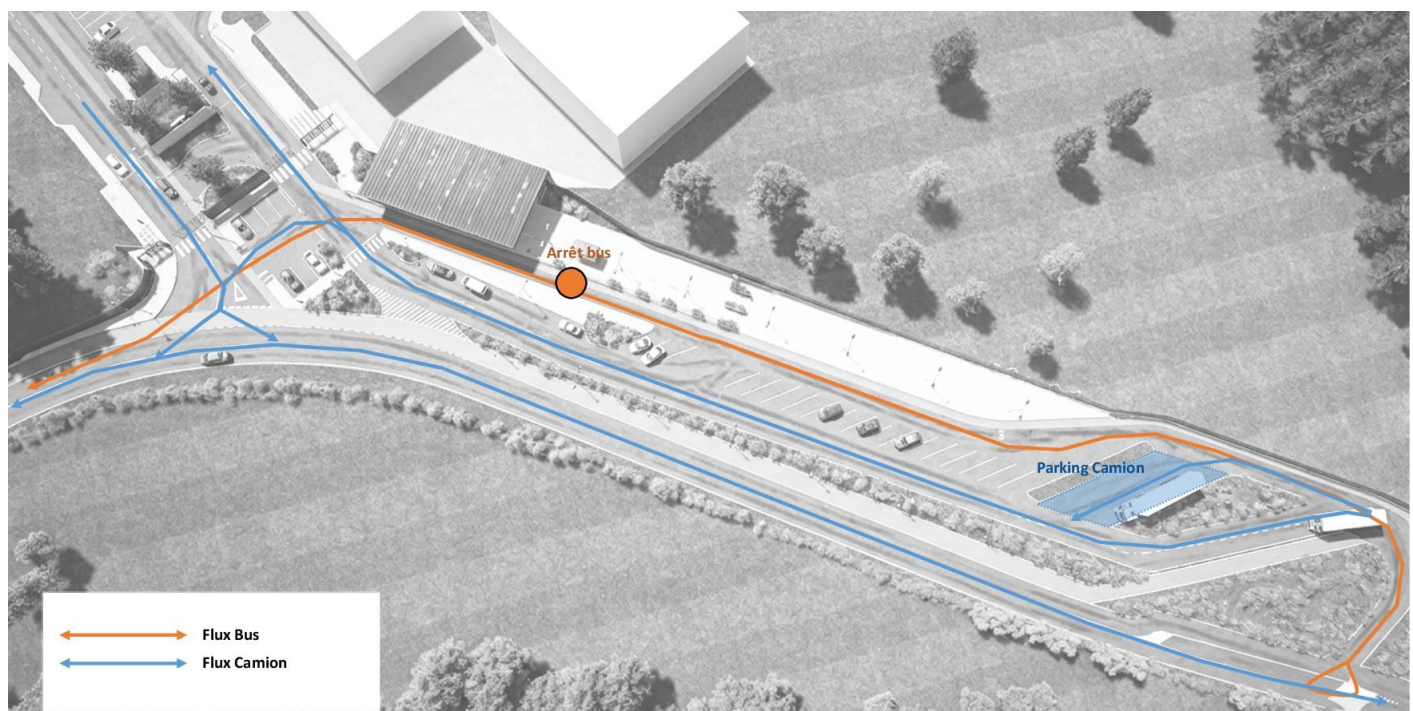
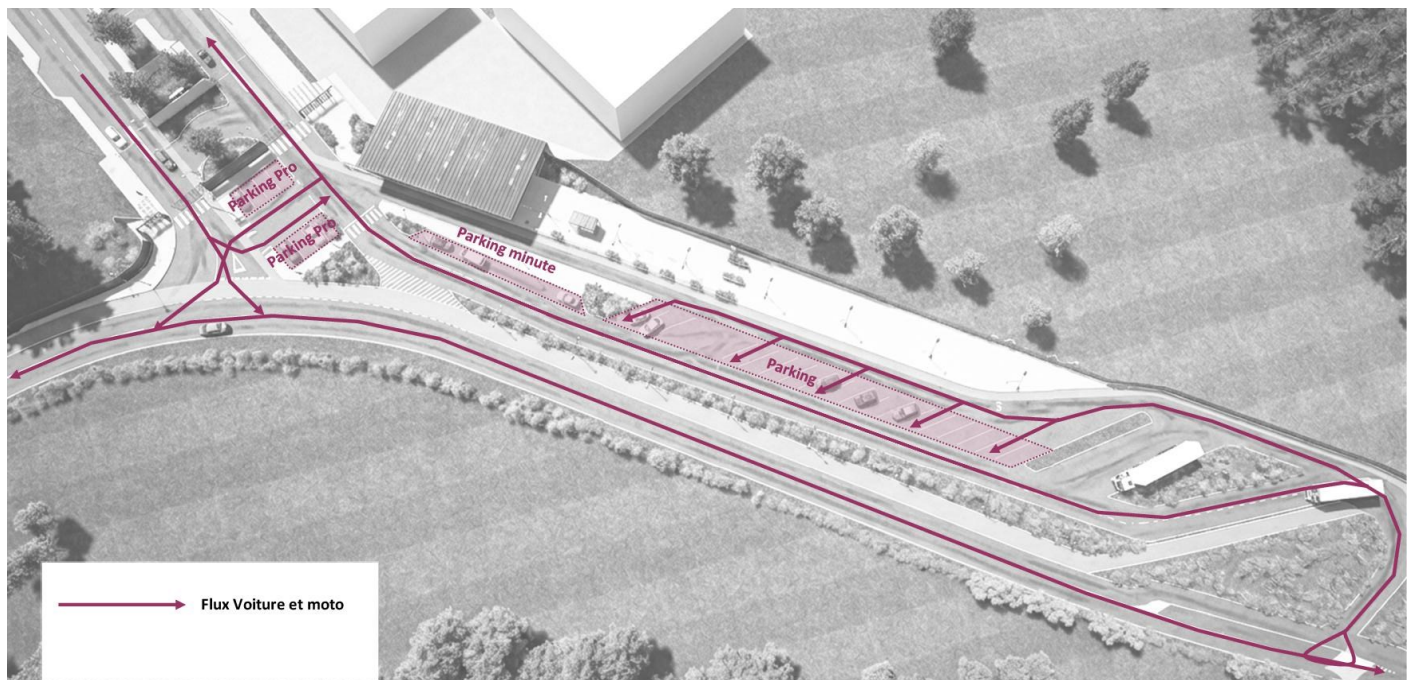
**Organisation et ingénierie des flux :** Le projet redéfinit entièrement l'entrée du site grâce à un recul stratégique par rapport à la voirie publique. Les voies d'accès ont été redimensionnées pour créer une zone de stockage et de contrôle des véhicules interne à la parcelle, supprimant ainsi tout risque d'attente ou d'encombrement sur la voie publique. La sécurisation des usagers a fait l'objet d'une étude approfondie réalisée en concertation avec les services départementaux, permettant un traitement dédié et sécurisé des différents flux : véhicules légers et poids lourds, cycles, piétons et bus.

**Traitement fonctionnel des sols :** Les revêtements sont strictement différenciés selon l'usage pour garantir une lisibilité immédiate et une sécurité accrue :

**Voies de circulation et zones de régulation :** Enrobé bitumineux haute résistance.

**Cheminements piétons :** Pavage qualitatif assurant une séparation physique avec les voies carrossables.

**Zones cyclables et voies de bus :** Balisage spécifique par marquage au sol sur enrobé, garantissant une circulation fluide et identifiée.



**Implantation et volumétrie :** Situé dans un environnement rural, le nouveau poste de contrôle adopte une volumétrie sur deux niveaux épousant la déclivité naturelle du terrain :

**Niveau d'accueil (R+1) :** Situé au niveau du sol haut, il assure la fonction de point de contrôle et d'accueil principal. Cette position surélevée offre une visibilité optimale depuis l'approche routière, facilitant l'orientation des usagers.

**Niveau technique (RDC) :** Implanté en contrebas, au niveau de la partie basse de la topographie, ce socle accueille les locaux techniques. Cette implantation permet une insertion architecturale harmonieuse, ancrant le bâtiment dans la pente naturelle du terrain tout en marquant distinctement l'entrée du site depuis l'espace public. L'ensemble est complété par un portail motorisé et des dispositifs de clôtures défensives, dont les hauteurs et l'esthétique sont rigoureusement alignées sur celles des infrastructures existantes du site.

**Topographie et accessibilité :** Le projet épouse le relief naturel du terrain grâce à un reprofilage précis de la pente. Cet aménagement garantit une accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) fluide et continue entre les espaces de contrôle et le reste du site.

### 3. Teintes et matériaux (Article R. 431-8 du Code de l'urbanisme)

**Structure et enveloppe :** Le nouveau bâtiment de contrôle est conçu avec une structure porteuse en **béton**, garantissant sa pérennité et sa sécurité. Les façades reçoivent un **bardage en ardoise**, un matériau noble et naturel choisi pour sa durabilité.

**Mixité des façades :** L'enveloppe du bâtiment principal associe le bardage en ardoise à des **panneaux de parement stratifié aspect bois** (de type composite ou stratifié haute pression). Ce contraste entre la texture minérale sombre de l'ardoise et la chaleur du bois modernise l'entrée tout en rappelant les tons naturels de l'environnement rural.

**Toiture :** La couverture du bâtiment est réalisée en **bardage acier** (bac acier), choisie pour sa technicité et sa parfaite étanchéité. Sa teinte sombre est coordonnée aux nuances de l'ardoise pour préserver la sobriété des volumes.

**Mur périphérique :** La clôture en limite de propriété intègre un **mur périphérique combinant le béton blanc, le bardage ardoise et des rappels de panneaux aspect bois**, créant ainsi une unité architecturale forte dès l'approche du site.

**Menuiseries et serrurerie :** L'ensemble des menuiseries (châssis vitrés, portes) ainsi que les éléments de serrurerie (portail, clôtures) adoptent une teinte **Gris Anthracite (RAL 7016)**, assurant une cohérence visuelle parfaite.

**Traitement de la voirie et des accès :** \* Les voies de circulation et zones de stockage des véhicules sont réalisées en **bitume**, offrant une résistance adaptée aux flux d'accès.

Les cheminements réservés aux piétons sont matérialisés en **pavés**, permettant de différencier clairement les usages tout en apportant une finition qualitative et soignée.



Bardage Ardoise sur murs béton pour la partie principale de la clôture périphérique et bardage extérieur du bâtiment accueil



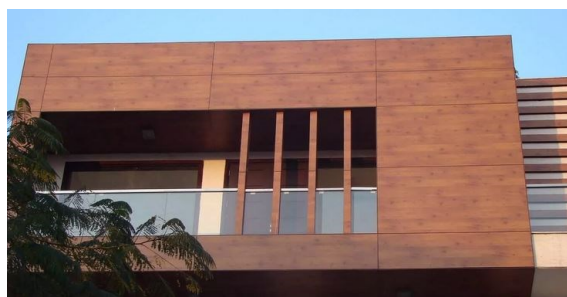
Pavé béton de type pave-standard Pro-Roc pour les cheminements piétons



Sous Face teinte bois Beige



Bardage stratifié de type 222792 HPL POLYBETT pour la partie extérieur de l'entrée



Toiture et bardage coté site en bac acier nervuré gris RAL 7036



## 4. Végétation et gestion des eaux pluviales

**Traitement végétal et protection du site :** L'aménagement paysager est conçu pour intégrer le projet dans son cadre de campagne tout en respectant les impératifs de sécurité de la DGMI. Afin de garantir une **vue directe et dégagée** indispensable à la surveillance et à la protection des accès, aucune plantation d'arbres à haute tige n'est implantée aux abords immédiats de l'entrée. Les haies bocagères existantes sont conservées, restaurées et valorisées pour marquer les limites parcellaires sans jamais occulter la visibilité des agents de contrôle.

**Mesures de compensation et replantation :** Pour préserver le bilan végétal global de la parcelle, les arbres dont l'abattage est rendu nécessaire par l'élargissement des voies d'accès seront intégralement compensés. Des spécimens d'essences locales seront **replantés à l'intérieur du site**, en net retrait de la zone de sécurité et de visibilité de l'entrée.

**Gestion et cheminement des eaux pluviales :** Le reprofilage de la pente orientera naturellement les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées vers des fossés d'infiltration et des zones de rétention végétalisées spécifiquement aménagées sur la parcelle. Ce système de gestion intégrée favorise l'infiltration naturelle et limite au maximum le rejet dans le réseau public.

